

BRIEFING PRESSE

G7, Présidence française du Conseil de l'Union européenne et 1^{ers} projets de lois

3 OCCASIONS POUR LA FRANCE D'ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE



réseau
action
climat france

La nouvelle Assemblée nationale est à peine élue et le gouvernement en attente de reconstitution. Pourtant, des décisions cruciales pour le climat et une transition juste vont devoir être prises dans les semaines qui viennent.

L'urgence climatique, rappelée par les rapports du GIEC, fait dorénavant partie de notre quotidien avec les vagues de chaleurs, les sécheresses, les épisodes de pluies ou de grêle plus intenses, la baisse de production de céréales, les restrictions sur l'usage de l'eau. Éviter le pire est encore possible, mais nécessite des transformations rapides et radicales de nos modes de production et de consommation.

La guerre en Ukraine aggrave la situation avec la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Alors que le nombre de personnes dépendant de l'aide alimentaire avait déjà doublé en 10 ans et que des millions de personnes ont des difficultés à se chauffer, **l'hiver prochain va plonger de nouvelles personnes dans la précarité** et pourrait même nécessiter des coupures d'approvisionnement.

Sortir au plus vite des énergies fossiles, économiser l'énergie et les ressources, préserver les milieux et les espèces, éradiquer la pauvreté, autant d'enjeux qu'il n'est plus possible de reporter à plus tard. Pour cela nous proposons d'avancer sur deux pieds, solides et sans regret, **la lutte contre la précarité et l'engagement vers la sobriété**, et d'activer un « booster » en accélérant la mise en oeuvre de solutions comme les énergies renouvelables, la rénovation performante des bâtiments, les mobilités durables ou l'agroécologie.

Les deux semaines à venir vont être l'occasion pour la France de démontrer sa volonté d'agir, et ceci à trois échelles :

- **Au niveau international, Emmanuel Macron va participer au sommet des chefs d'Etat du G7** à partir de dimanche en Allemagne. Si les pays du G7 ne représentent que 10 % de la population mondiale, leurs économies génèrent 45 % de la richesse mondiale. Ils ont donc un rôle important à jouer dans la résolution des différentes crises en cours.
- **En Europe, il reste seulement 10 jours à la France pour décrocher les premiers accords entre les 27 sur le paquet climat européen.** Son bilan étant très mince sur la transition écologique, les Conseils des ministres des 27 et 28 juin seront sa dernière chance de faire avancer l'Europe du climat. Des décisions importantes sont attendues dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou encore de la décarbonation de l'industrie, après le rejet par le Parlement européen de la proposition de réforme du marché carbone européen.
- **L'action au niveau national, pour des impacts rapides, avec des projets de loi sur le pouvoir d'achat et sur l'urgence écologique.** Ces textes que l'exécutif voudrait voir adoptés rapidement, seront un marqueur clé de sa volonté d'engager une réelle transformation.

Un G7 qui doit apporter une réponse cohérente aux crises énergétique, climatique et alimentaire

Les chefs d'Etats du G7 vont se réunir les 26, 27 et 28 juin à Elmau, en Allemagne. Ce sommet du G7, sous présidence allemande, est l'opportunité de réaffirmer leur leadership climatique et de s'assurer que la réponse apportée aux crises énergétique et alimentaire provoquées par la guerre en Ukraine soit alignée avec leurs objectifs climatiques de long-terme. La France, en tant que présidente du Conseil de l'Union Européenne, a un rôle clé à jouer dans ce sommet.

Les pays du G7 ont un défi : avancer de manière holistique dans la résolution des différentes crises en cours, qui sont toutes interconnectées - changement climatique, crise alimentaire, guerre en Ukraine, crise de la dette, crise économique et sanitaire liée à la pandémie. Pour cela, ils doivent être le fer de lance d'une transition verte juste et de la transformation de notre système économique et financier vers un modèle plus durable, qui respecte les limites planétaires tout en garantissant le bien-être humain. Montrer l'exemple et relever leur niveau d'ambition climatique est le seul moyen pour eux d'être crédibles sur la scène internationale. Or, pour l'instant aucun de leurs objectifs climatiques nationaux n'est compatible avec une trajectoire de réduction des émissions qui permettrait de limiter le réchauffement à +1,5°C.

A Elmau, les chefs d'Etats du G7 doivent donc avancer sur les points suivants :

- **Accélérer la décarbonation de leur secteur électrique**

Le communiqué de la réunion conjointe des ministres climat-énergie du G7 des 26 et 27 mai derniers mentionne l'engagement de décarboner la majorité du secteur électrique d'ici à 2035 mais les chefs d'Etat doivent préciser cette ambition. La sortie explicite du charbon d'ici à 2030 doit faire l'objet d'un engagement clair, alors qu'elle est pour l'instant seulement incluse de manière implicite dans l'engagement pris d'ici à 2035. De la même manière, les pays doivent préciser ce qu'ils entendent par « la majorité » de leur secteur électrique car cette formulation vague pourrait être un prétexte pour retarder l'action.

- **Mettre fin au financement des énergies fossiles**

Tout nouvel investissement dans des infrastructures gazières, pétrolières ou de charbon est incompatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. L'engagement des chefs d'Etat du G7 de mettre fin au financement indirect des énergies fossiles à l'étranger est un pas dans la bonne direction, mais il ne vaut rien tant qu'il n'a pas été appliqué de façon stricte et ambitieuse. Et il doit être doublé d'un investissement financier massif dans les énergies renouvelables pour les pays en développement dans le respect des principes de justice et d'équité. Les pays du G7 doivent également s'assurer que leur réponse à la crise énergétique ne se traduise pas par des investissements fossiles, en contradiction avec leurs objectifs climatiques de long-terme.

- **Apporter une réponse aux pires impacts climatiques**

Les pays du G7 doivent impérativement apporter une réponse aux impacts climatiques qui touchent majoritairement les pays du Sud, et dont ils sont en grande partie responsables du fait de leurs émissions historiques. Ils doivent s'engager à financer les pertes et dommages, qui interviennent lorsque les capacités d'adaptation des communautés sont dépassées, comme lors des récentes inondations en Afrique du Sud. Lors de la rencontre des ministres du

Développement en mai, le G7 a pour la première fois reconnu la nécessité de débloquer des financements pour prévenir, minimiser et répondre aux pertes et dommages dans les pays vulnérables. Pourtant, lors des intersessions climat, ils ont de nouveau balayé du revers de la main la proposition des pays vulnérables de mettre en place une facilité financière pour les pertes et dommages d'ici la COP27. Le renforcement du bouclier global de protection proposé par l'Allemagne, qui est un système d'assurance, est un premier élément de réponse mais ne peut pas répondre à l'ampleur des besoins des communautés confrontées à des événements météorologiques à répétition qui détruisent leurs moyens de subsistance ou leurs habitations.

- **Augmenter les moyens financiers pour l'action climatique des pays en développement**

Le sommet d'Elmau doit être l'opportunité pour les chefs d'Etat de réhausser leurs contributions financières climatiques à destination des pays du Sud, afin d'atteindre le plus rapidement possible les 100 milliards de dollars par an promis aux pays du Sud pour les aider à lutter contre la crise climatique - et toujours pas atteints. Ils doivent également respecter leur engagement pris à Glasgow en novembre 2021 de doubler leurs financements pour les projets d'adaptation au changement climatique d'ici à 2025, tout en gardant en tête que cette somme reste largement insuffisante face aux besoins. La France doit faire preuve d'un véritable leadership climatique en augmentant ses financements climat pour les pays en développement de 6 milliards à 8 milliards par an d'ici à 2025, dont 4 milliards pour l'adaptation. Elle doit s'assurer que ces financements soient apportés majoritairement sous forme de dons et non de prêts, afin de ne pas aggraver la crise d'endettement des pays du Sud.

- **Répondre à la crise de surendettement des pays en développement**

Les pays du G7, dont la France, sont des acteurs clés des institutions financières internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI) ou les Banques Publiques de Développement. Ils sont donc bien positionnés pour réformer ces institutions et les rendre plus efficaces, notamment dans le traitement de la crise de surendettement qui touche de nombreux pays en développement. Le système de la dette doit être réformé pour être aligné avec les objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique. Les pays du G7 ont à accélérer la réallocation des droits de tirage spéciaux du FMI envers les pays en développement. La promesse de la France de redistribuer 20 % de ses droits de tirage spéciaux (liquidités données par le FMI en août dernier) doit se concrétiser dès que possible.

- **Promouvoir la transition vers un système agricole plus durable et résilient**

La crise alimentaire en cours, déclenchée par la guerre en Ukraine, prend ses racines dans un système agricole mondial inégalitaire et non durable, qui favorise des intérêts d'entreprises privées au détriment des agriculteurs et des consommateurs. Les pays du G7 ont les moyens d'agir et doivent impérativement soutenir, partout dans le monde, la transition du modèle agricole vers une agriculture plus résiliente face aux crises, plus respectueuse de l'environnement, de la protection des ressources naturelles (notamment l'eau) et mieux rémunératrice pour les agriculteurs et les agricultrices. Ils doivent soutenir davantage l'autonomie alimentaire des pays les plus vulnérables et s'assurer que les aides fournies servent au renforcement des petits producteurs et de l'agroécologie. La France doit également penser l'augmentation de ses financements climat pour l'adaptation comme l'un des outils pour répondre à la crise alimentaire en cours.

Union européenne : plus que dix jours à la France pour faire atterrir le paquet climat

Depuis bientôt six mois, la France préside le Conseil de l'Union européenne, organe colégislateur au niveau européen avec le Parlement européen. Le Président de la République avait promis de décrocher un accord entre les 27 sur l'ensemble des textes du paquet climat européen « Fit for 55 », c'est-à-dire 14 législations, avant la fin du mois de juin. Il reste désormais moins de dix jours à la présidence française pour y arriver... et beaucoup reste à faire.

Le Conseil européen des 23 et 24 juin et les Conseils des ministres de l'énergie et de l'environnement des 27 et 28 juin prochains sont la dernière chance pour la présidence française de faire avancer le climat en Europe et de donner un nouvel élan à la souveraineté énergétique européenne. La France est attendue. La difficulté du Parlement européen à adopter sa position sur des réformes clés comme celle du marché carbone, ainsi que la guerre en Ukraine accroissent la pression sur la Présidence française. **10 États membres s'inquiètent d'ailleurs des concessions faites sur le paquet climat. De quoi pousser la France à porter des compromis ambitieux.**

La guerre en Ukraine a souligné la vulnérabilité et la dépendance de l'Union européenne aux énergies fossiles, en particulier russes. Cette dépendance a un coût pour l'Europe : perte de souveraineté, impact sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, exacerbation de la crise climatique... La transition écologique est le seul choix pouvant concilier indépendance énergétique et lutte contre la crise climatique. Le plan de la Commission, [Repower EU](#) (1), apporte des réponses bienvenues à cette crise, en particulier l'accélération du développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des économies d'énergies. Mais, pour être appliqué, il doit être traduit dans les législations européennes.

Conseil Énergie (27 juin) : concrétiser l'indépendance énergétique européenne

La guerre en Ukraine rebat les cartes de la stratégie énergétique européenne, mettant en avant l'impératif de sortie des énergies fossiles au plus vite. La Présidence française a la responsabilité de traduire le plan de la Commission, [Repower EU](#), dans les législations énergie du paquet « Fit for 55 » : la révision de la directive sur l'efficacité énergétique, de la directive énergies renouvelables et la modification de la directive sur la performance énergétique des bâtiments. Enfin, un point chaud de la discussion : la construction des nouvelles routes du gaz et du pétrole.

- **Énergies renouvelables et efficacité énergétique : les deux faces de l'indépendance énergétique**

La Commission européenne a proposé une accélération sans précédent du déploiement des énergies renouvelables sur le continent passant de 22 % aujourd'hui à 45 % du mix énergétique en 2030 et une augmentation de l'objectif d'économie d'énergies de 9 % et 13 %. L'augmentation de ces objectifs et la mise en œuvre du paquet climat permettraient aux Européens de baisser de près de 60 % la consommation de gaz fossile, de 28 % celle de

pétrole et de 36 % celle de charbon (selon les scénarios de la [Commission](#) et d'autres scénarios [indépendants](#)). Cela représente **une économie annuelle de plus de 100 milliards d'euros d'importation de gaz fossile, de pétrole et de charbon d'ici à 2030.**

Au-delà des objectifs, plusieurs leviers devront être activés pour accélérer la transition énergétique, notamment :

- Fluidifier et faciliter les procédures de développement des énergies renouvelables, sans diminuer les critères et procédures environnementales ;
- Mettre l'accent sur le développement du solaire, notamment en créant une obligation européenne pour bâtiments neufs et les grands bâtiments commerciaux et publics (hangars par exemple), ainsi que les bâtiments et les parkings existants, d'installer des panneaux photovoltaïques ;
- Tripler le taux de rénovations énergétiques des bâtiments en Europe ;
- Instaurer une obligation de rénovation performante des bâtiments (au niveau BBC ou équivalent) en commençant par l'éradication des passoires thermiques d'ici 2030.

Même si la France est la plus mauvaise élève de la classe européenne sur le développement des énergies renouvelables, **la Présidence française doit ouvrir au plus vite l'espace pour une hausse des objectifs de transition énergétique européens**, principaux vecteurs de décarbonation de l'économie européenne.

- **Mettre fin aux réflexes des nouvelles routes du gaz et du pétrole**

Malheureusement face à la crise énergétique, beaucoup d'États et la Commission se sont empressés de vouloir construire de nouvelles infrastructures pour diversifier les sources d'approvisionnement en gaz, pétrole et charbon. 10 milliards d'euros sont prévus pour construire ces infrastructures afin notamment d'importer du gaz naturel liquéfié des États-Unis ou du Qatar. C'est une impasse qui risque d'enfermer l'Union dans une dépendance aux énergies fossiles.

La Présidence française doit contrer ce réflexe en trouvant des compromis ambitieux sur la transition énergétique. Malheureusement, sa position reste ambiguë, voire contre-productive. La France pousse notamment pour que l'objectif d'énergie renouvelable puisse être atteint grâce au développement de l'hydrogène « à faible émission », c'est-à-dire de l'hydrogène produit à partir de nucléaire ou de gaz fossile. Une erreur fondamentale qui risque de brouiller le signal envoyé en faveur des énergies renouvelables et qui donne clairement le feu vert à la construction de nouvelles infrastructures gazières, sous prétexte de produire de l'hydrogène.

Conseil Environnement (28 juin) : dernière chance pour la Présidence Française de faire avancer le climat en Europe

L'ambition d'Emmanuel Macron était d'arriver à un consensus sur l'ensemble des textes du paquet climat, le Conseil des ministres européens de l'environnement du 28 juin est la dernière chance de faire adopter des compromis ambitieux sous présidence française.

- **Soutenir les Européens dans la transition grâce au Fonds social pour le climat**

La création du marché carbone pour le carburant et le chauffage est un dossier épineux qui, à terme, risque de faire peser sur les finances des ménages un prix du CO₂ volatile. Le mouvement des « gilets jaunes » a souligné l'importance d'accompagner les ménages les plus dépendants aux énergies fossiles dans la transition. C'est également ce qu'ont porté les

députés européens en repoussant la date de mise en œuvre de ce marché pour les ménages à 2029 et en le conditionnant à la mise en place d'un Fonds social pour le climat. Celui-ci doit soutenir les plus précaires pour engager une rénovation performante de leur logement ou passer d'un véhicule à essence ou diesel à un véhicule à faible émission.

Malheureusement, certains États, Allemagne en tête, s'opposent à la création du Fonds social pour le climat. La France devra les convaincre de mettre en place cette solidarité européenne. Sans cela, c'est le reste du paquet climat qui risque d'être remis en cause.

- **Réformer le marché carbone européen pour mettre en place la taxe carbone aux frontières**

La pression sur la France est encore plus grande maintenant que le Parlement européen a fait voler en éclats (temporairement) la révision du marché carbone européen en raison de son manque d'ambition climatique, faisant tomber la taxe carbone aux frontières (MACF) avec elle. Tout comme au Parlement, un des points clefs du débat au Conseil est la date de fin des permis à polluer gratuits pour l'industrie. Ceux-ci couvrent 94 % des émissions de l'industrie et lui permettent de ne pas payer le prix du CO₂ et donc de ne pas être incitée à investir dans la transition. Ils pourraient perdurer jusqu'en 2035 selon la Commission. La taxe carbone aux frontières ne sera pleinement effective qu'à la fin des permis à polluer gratuits. Sans cela, elle sera une coquille vide et un échec pour la Présidence française. La France n'a pas d'autres choix que de porter une réforme ambitieuse du marché carbone.

- **Lever le frein de la France sur la fin de vente des voitures essence, diesel et hybrides neuves en 2035**

Largement adoptée par le Parlement européen, la fin de vente des voitures essence, diesel et hybrides neuves en 2035 arrive au Conseil. Jusqu'à présent, Emmanuel Macron avait décidé de suivre la position des constructeurs automobiles français sur ce texte, en repoussant la date de fin de vente de 2035 à 2040 pour les véhicules hybrides neufs. Une position française de plus en plus isolée puisque même l'Allemagne, autre grand pays automobile, soutient l'échéance 2035. La Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède soutiennent même 2030.

La position française doit être révisée car elle est contreproductive pour le climat et l'emploi. Seule une date avancée à 2030 permettrait de maximiser nos chances de respecter nos objectifs climatiques. La durée de vie d'un véhicule étant de 15 ans, toute année supplémentaire pour la vente de véhicules fossiles menacera le respect de la neutralité climatique en 2050. Sur le front de l'emploi, argument souvent agité pour éviter la transition dans le secteur automobile, un rapport¹ de la CFDT Métallurgie et de la Fondation pour la Nature et l'Homme montre que seule la transformation du secteur vers le véhicule à faible émissions d'ici à 2035 permet d'enrayer le déclin du secteur et de créer de nouveaux emplois².

- **Faire adopter un règlement ambitieux pour mettre un terme à la déforestation importée**

Alors que la pression sur les forêts et les écosystèmes naturels se poursuit dans le monde et s'intensifie dans certaines régions clés comme l'Amazonie, où des [records ont de nouveau été](#)

¹ A télécharger ici : <https://www.fnh.org/automobile-notre-scenario-pour-transition-juste/>

² Briefing presse concilier souveraineté énergétique et lutte contre la crise climatique :

<https://reseauactionclimat.org/sommet-europeen-la-france-doit-concilier-souverainete-energetique-et-lutte-contre-la-crise-climatique/>

² Fondation pour la Nature et l'Homme et CFDT Métallurgie, [Automobile : notre scénario pour une transition juste](#), 2021

[battus sur les cinq premiers mois de l'année 2022](#), les négociations s'achèvent au sein du Conseil, qui devrait présenter sa position d'orientation générale lors du Conseil Environnement du 28 juin. Face à l'urgence de la situation, et puisque le Président de la République a fait du combat contre la déforestation l'un des marqueurs de sa diplomatie, nous attendons une position à la hauteur des enjeux. Pour être suffisamment ambitieux, ce règlement doit intégrer tous les produits susceptibles de détruire les écosystèmes (la proposition de la Commission laissait de côté le caoutchouc, le maïs ou encore la volaille). Surtout, il doit garantir la protection de tous les écosystèmes clés pour le climat. En se limitant aux seules forêts, la destruction, déjà dramatique, de l'essentiel du Cerrado et du Pantanal sud-américains ou des grandes plaines d'Amérique du nord, s'aggraverait et accélérerait l'emballement climatique mondial. Pour être efficace, chaque entreprise qui souhaite commercialiser des produits sur le marché européen, indépendamment de sa taille ou de sa zone d'approvisionnement, doit garantir la traçabilité de ses produits, et fournir notamment la localisation des parcelles de production et la preuve d'absence de déforestation. La France devra continuer de tirer l'ambition du texte vers le haut dans les prochains mois afin que les trilogues aboutissent rapidement à l'adoption d'un règlement ambitieux.

Des premiers projets de loi décisifs pour la transition écologique juste

La nouvelle Assemblée nationale aura à se prononcer dans la foulée de son élection sur trois projets de loi : le paquet « pouvoir d'achat », composé du projet de loi de finances rectificatives et d'un projet de loi annexe pour les mesures d'accompagnement, et une loi d'urgence écologique. Les parlementaires ne pourront segmenter ces textes, qui représentent des occasions d'intégrer les trois piliers de la transition : la lutte contre la précarité, la sobriété et l'accélération de la transition.

Lois pouvoir d'achat, vraies solutions ou pansements sur une jambe de bois ?

La guerre en Ukraine, entraînant une hausse des prix des énergies et des denrées alimentaires, a une fois de plus mis en lumière l'extrême dépendance de nos sociétés aux énergies fossiles et a exacerbé la montée de la précarité. Pour y faire face, le Gouvernement envisage de proposer dans ces projets de loi des mesures « exceptionnelles » : la mise en place d'une aide financière temporaire pour les plus démunis, une aide à l'achat de carburants... En somme, des réponses éphémères à un problème structurel.

Pourtant, le surcoût pour les ménages est en partie lié à l'insuffisance de l'action climatique des dernières années : Le retard pris par les Gouvernements successifs pour le développement des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, train, etc.) et celui des véhicules électriques fait peser sur le budget des ménages la hausse des prix des carburants, avec un surcoût de 50 à 100 euros par mois et par véhicule. Il en va de même sur les rénovations performantes des bâtiments : leur rythme trop lent aggrave les effets de la hausse des prix de l'énergie. Le retard pris dans la transition vers l'agroécologie et la dépendance aux

importations de denrées agricoles et d'engrais azotés participent à l'augmentation du prix de l'alimentation des Français. L'Etat a sa part de responsabilité dans cette charge supplémentaire difficilement surmontable pour les ménages aux revenus modestes et doit apporter un soutien adéquat et fléché vers les personnes qui en ont le plus besoin.

De plus, les solutions sectorielles (chèque énergie, aide aux carburants, chèque alimentaire) ont montré leurs limites. La multiplication des canaux d'aides complexifie les systèmes, les renchérit, et les rend moins facilement accessibles aux ménages qui en ont besoin. C'est pourquoi le Réseau Action Climat préconise des mesures³ plus transversales et pérennes permettant de sortir durablement les ménages de la précarité. Ces propositions sont issues du Pacte du pouvoir de vivre dont nous sommes membres : la hausse des minimas sociaux, ainsi que leur accessibilité dès 18 ans, et l'augmentation dans chaque branche des bas salaires.

Pour autant, le Gouvernement s'attache à des réponses ponctuelles. A minima les dispositifs proposés doivent donc être améliorés, notamment par un meilleur ciblage et une augmentation des montants d'aide pour limiter le surcoût qui touche les ménages modestes. Ainsi, nous demandons le passage immédiat du chèque énergie à 700 euros en moyenne, afin de permettre aux 12 millions de personnes touchées par la précarité énergétique en France de sortir d'arbitrages cruels entre leurs besoins vitaux.

Tous les acteurs de la société doivent être mis à contribution, y compris les entreprises, celles impactées par la hausse des prix recevront des aides mais sous réserve d'écoconditionnalités.

La transition écologique sera juste ou ne sera pas.

Par ailleurs, un projet de loi d'urgence écologique devrait être présenté en conseil des ministres avant l'été. Il devrait se concentrer sur l'accélération du développement des énergies renouvelables. Pour le Réseau Action Climat, il doit répondre aux enjeux du changement climatique et permettre d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les principaux secteurs concernés, à la fois par des mesures de sobriété et par des dispositions d'accélération de la transition écologique.

Sobriété, la solution la plus efficace rapidement

Pour atteindre la neutralité carbone tout en stoppant la surexploitation des ressources et la destruction de la biodiversité, l'un des leviers indispensables, et pour l'instant peu exploité, est la sobriété. Le dernier rapport du GIEC l'évoque avec la définition suivante : les politiques de sobriété sont « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en offrant à chacun une vie décente dans les limites planétaires ». Il y a donc un double objectif : diminuer notre utilisation des ressources et permettre à chacun.e d'avoir ses besoins essentiels couverts. Une transition écologique juste permet ainsi à toutes et à tous de pouvoir se nourrir et se chauffer, tout en encourageant les ménages non précaires à consommer moins.

Les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas appliqué une véritable politique d'engagement vers la sobriété - qui ne se limite pas aux petits gestes. Un changement profond, avec le développement d'infrastructures ou de dispositifs d'accompagnement adéquats est

³ Les 90 propositions du Pacte du Pouvoir de vivre : <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/projet/propositions>

nécessaire. Des mesures concrètes peuvent être prises rapidement, et ceci dans les secteurs les plus émetteurs, permettant de réduire notre dépendance aux énergies fossiles dès les mois à venir, tout en assurant une transition vers plus de justice sociale.

En matière de mobilité, la sobriété passe par la baisse de la consommation de carburants. Des mesures rapides et efficaces sont possibles : rendre obligatoire le forfait mobilités durables à la charge des employeurs pour inciter les déplacements domicile-travail sans voiture, mise en œuvre d'une formule exceptionnelle d'abonnement aux transports en commun et ferroviaires, etc. C'est d'ailleurs ce qu'a déjà fait l'Allemagne avec la mise en place d'un ticket mensuel de transports en commun à 9 € par mois. Cela pourra se faire à condition d'un soutien fort aux alternatives de transports et à leur accessibilité.

Concernant l'alimentation, la viande et les produits laitiers représentent 85 % des émissions liées à la production agricole de l'alimentation des Français. Il est donc indispensable de faire évoluer les régimes alimentaires dans le sens du « moins et mieux » en réduisant fortement la consommation de produits d'origine animale (viande en particulier) et en privilégiant ceux issus d'élevages durables. En parallèle, il est nécessaire d'augmenter la consommation de fruits et légumes, de légumes secs, et de céréales complètes. Cela passe en particulier par les mesures suivantes :

- L'information et la sensibilisation sur les bienfaits d'une alimentation moins carnée et plus végétale pour la santé et le climat ;
- La révision des repères alimentaires du Plan National Nutrition Santé afin de promouvoir la baisse de la consommation de viande et de produits laitiers ;
- La proposition d'une option végétarienne quotidienne et de deux menus végétariens pour toutes et tous chaque semaine dans la restauration collective. Il est également nécessaire de donner des moyens aux restaurants collectifs de se transformer pour être à même de cuisiner des produits bruts, locaux et durables.

Pour le secteur du bâtiment, le premier enjeu est la maîtrise des surfaces utilisées. Il convient pour cela d'engager une meilleure utilisation des surfaces existantes, pénaliser des situations de non-occupation, limiter la location de courte durée. En parallèle, la sensibilisation aux actions de sobriété des usages doit être renforcée :

- Appliquer la température de consigne de 19°C dans les bâtiments publics et la recommander chez les particuliers ;
- Limiter la climatisation aux stricts besoins et faire appliquer la loi sur la température de 26°C minimum ;
- Appliquer des normes de sobriété aux appareils électroniques (sur la taille des appareils, un mode veille obligatoire, etc.).

Les biens de consommation devront aussi être concernés par des mesures de sobriété, que ce soit le textile ou bien le numérique en favorisant l'allongement de la durée de vie des équipements pour réduire leur coût en matières premières, ou bien via l'utilisation du numérique lui-même et la réduction de sa consommation énergétique et de ses émissions.

Ces mesures présentent également un levier de décarbonation pour l'industrie : une transformation de la demande en aval de la chaîne de production - via une évolution des pratiques de consommation et une sobriété des usages - impactera nécessairement les niveaux de production industrielle en amont. La réduction de la production est l'un des leviers essentiels, comme le montre l'ADEME dans son plan de transition sectoriel du ciment qui

postule une réduction de 5 % de la demande due au respect des objectifs de la stratégie « Zéro Artificialisation Nette ». Par ailleurs, il est nécessaire pour l'industrie de travailler à l'économie des ressources et de porter davantage de mesures de sobriété, à travers une production davantage tournée vers le recyclage et le réemploi de ses matériaux.

Enfin, tendre vers une société sobre et décarbonée doit passer par un changement des aspirations profondes des citoyens, et pour cela la publicité est un levier clé. Pour mettre fin aux injonctions contradictoires, nous proposons l'interdiction de toute promotion ou publicité, ainsi que toute distribution gratuite ou promotionnelle, ou opération de parrainage en faveur de tout véhicule aérien, routier ou maritime motorisé fonctionnant à partir d'énergies fossiles à l'exception des véhicules dédiés aux services de transports en commun de proximité.

L'accélération de la transition écologique pour une mise en place plus rapide de solutions

La France est en retard dans sa transition écologique. C'est le seul pays européen à ne pas avoir atteint son objectif de part d'énergies renouvelables pour 2020 (à 19 % au lieu de 23 %). Elle sera confrontée l'hiver prochain à des problèmes d'approvisionnement en électricité (dus également au retard dans les économies d'énergie et à l'indisponibilité de nombreux réacteurs nucléaires). Elle doit également aller plus vite dans sa transition pour se conformer au Green Deal européen avec une baisse d'au moins 55 % de ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour notre réseau, une loi ambitieuse d'urgence climatique devrait comporter des mesures à la fois sur les énergies renouvelables, mais aussi sur les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre : bâtiment, transport, agriculture.

L'accélération des énergies renouvelables nécessite l'augmentation des moyens humains et financiers pour pouvoir traiter efficacement les dossiers, et réaliser les raccordements. Le développement de toutes les énergies renouvelables, que ce soit le solaire, l'éolien, la géothermie etc. doit être accéléré en écartant notamment les blocages en préfecture sans renoncer à l'appropriation citoyenne. Pour rappel, les énergies renouvelables et l'éolien terrestre et le solaire en particulier sont les énergies les moins chères à produire et fournissent aujourd'hui une véritable rente à l'État estimée à 14 milliards d'euros. Les moments de concertations doivent être renforcés pour favoriser le soutien des populations aux projets. Nous rappelons l'importance d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, sans pour autant amoindrir la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité, donc en menant sérieusement les études d'impact sur la biodiversité. En aucun cas nous ne devons opposer la crise climatique et l'extinction massive de nombreuses espèces : il s'agit de répondre à ces deux enjeux de concert. Enfin, pour faire face aux tensions sur le système électrique, la demande doit être aussi mieux maîtrisée, avec par exemple, une interdiction des écrans publicitaires numériques a minima pendant les périodes de pics de consommation.

L'enjeu, pour la rénovation des bâtiments, est d'accélérer fortement le passage d'une politique de petits gestes de rénovation, inefficaces pour baisser les consommations d'énergies et les factures, vers un soutien accru à la rénovation performantes des logements. C'est un véritable Bouclier Energie qu'il convient de mettre en place, seul moyen durable de protéger les ménages, intégrant les moyens d'intervention budgétaire de l'Etat pour soutenir la rénovation énergétique des logements.

La loi d'urgence écologique doit permettre notamment d'adopter l'interdiction permanente de coupure d'électricité, de recalibrer les aides à la rénovation énergétique de manière à atteindre en priorité le niveau BBC et couvrir 100 % des dépenses pour les ménages les plus modestes. Cette loi est également l'occasion de renforcer les moyens dévolus au réseau de conseil et d'accompagnement France Rénov' qui fait, et fera dans les mois qui viennent, face à des sollicitations auxquelles ces structures n'ont souvent pas les moyens humains de répondre. Enfin, de manière à montrer un cap résolu et déterminé ce projet de loi doit annoncer et préparer une obligation de rénovation des logements à l'horizon 2030, en commençant par les mutations des passoires énergétiques et en profitant dans les copropriétés de l'opportunité des travaux de ravalements de façades pour embarquer les travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Pour les mobilités, trois leviers doivent être activés dès maintenant : tout d'abord, il s'agit d'accélérer le développement du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises en renforçant les investissements. Le réseau cyclable français doit aussi être doublé via un soutien accru de l'Etat. Et enfin, il faut renforcer la performance écologique et sociale des dispositifs d'aide à l'achat d'un véhicule moins polluant.

Le secteur agricole doit aussi être pris en compte dans cette loi d'urgence écologique. Pour rappel, il ne reste que 10 jours pour réhausser l'ambition du Plan Stratégique National dans le cadre de la Politique Agricole Commune et qui structure l'action sur le long terme. Nous devons aussi mettre en place des mesures d'urgence pour soutenir la transition agricole, avec un plan de transition de l'élevage et une sortie des engrais azotés de synthèse.

La loi d'urgence écologique doit être à la hauteur des enjeux et sera un marqueur dès le début du quinquennat de l'ambition portée par le Gouvernement sur le climat.

CONTACTS PRESSE

Mathilde Lebourgeois, responsable communication, Réseau Action Climat

mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org - 06 74 95 87 11

Stéphanie Cayrol, responsable communication du CLER Réseau pour la transition énergétique,

stephanie.cayrol@cler.org,

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique



Ce travail est mené dans le cadre du Projet LIFE UNIFY « Rassembler l'Europe pour agir sur le climat »



Ce travail est mené dans le cadre du Projet LIFE UNIFY « Rassembler l'Europe pour agir sur le climat »

